

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-3079

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 188, substituer aux mots :

« de sûreté nucléaire et de radioprotection »

les mots :

« mentionnée au premier alinéa de l’article L. 592-1 du code de l’environnement ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 189.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence du report au 1er janvier 2026 de la fusion de l’Autorité de sûreté nucléaire et de l’Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.